



CONSEIL INTERNATIONAL DES BOIS TROPICAUX

COMITÉ ADMINISTRATIF
ET FINANCIER

Distr.
GÉNÉRALE

CFA(XXVII)/1 Rev.1
17 octobre 2012

FRANÇAIS
Original : ANGLAIS

VINGT-SEPTIÈME SESSION
5 - 10 novembre 2012
Yokohama (Japon)

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

1. Ouverture de la Session
2. Adoption de l'Ordre du jour et organisation des travaux
3. Admission d'observateurs
4. Rapport du Panel d'experts chargé de l'évaluation technique des propositions de projets
5. Projet de budget administratif de l'exercice 2013
6. Bilan des contributions aux budgets administratifs
7. Situation actuelle du Compte administratif
8. Ressources du Compte spécial et du Fonds du Partenariat de Bali
 - (a) Compte spécial:
 - (i) Compte subsidiaire des programmes thématiques
 - (ii) Compte subsidiaire des projets
 - (b) Fonds du Partenariat de Bali
9. Rapport des vérificateurs aux comptes pour l'Exercice 2011
10. Programme de travail du Comité pour les années 2013-2014
11. Élection du Président et du Vice-président pour 2013
12. Dates et lieux des vingt-huitième et vingt-neuvième sessions
13. Autres
14. Recommandations au Conseil international des bois tropicaux
15. Rapport de la Session

ANNOTATIONS A L'ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

Point 1 - Ouverture de la Session

La session du Comité financier et administratif sera ouverte par son président, M. Atsushi Suginaka (Japon), et M. Pearl Jules (Suriname), vice-président. L'inauguration aura lieu en séance commune des Comités.

Point 2 - Adoption de l'Ordre du jour et organisation des travaux

Le Comité pourra examiner l'Ordre du jour provisoire et adopter son Ordre du jour pour la session. Concernant l'organisation des travaux, il est à noter que le calendrier des travaux des Comités seront déterminés à l'issue des consultations d'usage. Les Comités pourront également constituer le groupe de travail informel (à composition non limitée) habituel pour les assister dans leur examen des questions dont ils seront saisis. Afin d'accélérer les travaux, les Comités pourront convenir de traiter les points 3 et 4 de leur ordre du jour lors de la séance d'ouverture commune à tous les Comités.

Point 3 - Admission d'observateurs

Le Comité pourra décider d'admettre les Etats et organisations qui auront demandé d'assister aux séances en qualité d'observateurs. La liste des demandes présentées sera soumise en séance pour examen et décision.

Point 4 - Rapport du Panel d'experts chargé de l'évaluation technique des propositions de projets [Documents ITTC/EP-43 et ITTC/EP-44]

En application des dispositions de l'annexe B à la Décision 4(XXV) du CIBT, les observations d'ordre général figurant dans le rapport produit par le Panel d'experts seront examinées à ce point de l'ordre du jour dans le cadre d'une séance commune de tous les Comités. Les rapports de la quarante-troisième et de la quarante-quatrième réunions du Panel d'experts, comportant leurs observations d'ordre général, figurent dans les documents ITTC/EP-43 et ITTC/EP-44.

Point 5 - Projet de budget administratif de l'exercice 2013 [Document CFA(XXVII)/2]

Lors de sa vingt-sixième session en novembre 2011, compte tenu du fait que l'AIBT de 2006 n'était pas encore entré en vigueur, le Comité, au lieu d'examiner le projet de budget administratif pour la période biennale 2012-2013, décida de passer en revue et d'approuver le seul budget administratif de l'exercice 2012 qui avait été préparé pour le fonctionnement de l'Organisation au titre de l'AIBT de 1994.

L'AIBT de 2006 étant entré en vigueur à titre définitif le 7 décembre 2011, le projet de budget administratif de l'exercice 2013 est préparé pour un fonctionnement de l'organisation au titre de l'AIBT de 2006.

Le Comité pourra examiner le document CFA(XXVII)/2 et adopter en conséquence les propositions budgétaires à soumettre à la décision du Conseil.

Point 6 - Bilan des contributions aux budgets administratifs [Document CFA(XXVII)/3]

Le Comité pourra examiner le document CFA(XXVII)/3 qui présente le détail des contributions des Membres aux budgets administratifs 1986-2012 comprenant les quotes-parts, encaissements, intérêts et arriérés.

Point 7 - Situation actuelle du Compte administratif [Document CFA(XXVII)/4]

Le Comité pourra examiner le document CFA(XXVII)/4 présentant la situation financière actuelle de l'Organisation en référence aux dépenses imputées au Budget administratif pour 2007 et aux ressources disponibles.

Point 8 - Ressources du Compte spécial et du Fonds du Partenariat de Bali
[Document CFA(XXVII)/5]

- (a) Compte spécial:
 - (i) Compte subsidiaire des programmes thématiques,
 - (ii) Compte subsidiaire des projets,
- (b) Fonds du Partenariat de Bali.

Le Comité pourra examiner le document CFA(XXVII)/5 qui détaille la position et les ressources actuelles de ces comptes. Ce document présentera également la situation des projets, avant-projets et activités achevés, afin d'en informer le Comité et les bailleurs de fonds concernés, et de permettre son examen par ces derniers.

Point 9 - Rapport des vérificateurs aux comptes pour l'Exercice 2011
[Document CFA(XXVII)/6]

Le Comité pourra examiner le document CFA(XXVII)/6 et, s'il y a lieu, recommander au Conseil d'accepter le rapport des Vérificateurs aux comptes de l'Organisation pour l'Exercice 2011.

Point 10 - Programme de travail du Comité pour les années 2013-2014
[Document ITTC(XLVIII)/8 Rev.1]

Conformément à la recommandation du Conseil, le Comité pourra débattre du projet de Programme de travail biennal de l'OIBT pour les exercices 2013-2014, présenté sous la cote de document ITTC(XLVIII)/8 Rev.1, en particulier la partie relative aux activités du Comité financier et administratif.

Point 11 - Élection du Président et du Vice-président pour 2013

L'élection du Président et du Vice-président du Comité pour 2013 sera, suivant la pratique établie, soumise aux consultations d'usage au sein du Conseil et des Comités.

Point 12 - Dates et lieux des vingt-huitième et vingt-neuvième sessions

Les dates et les lieux de la vingt-huitième et de la vingt-neuvième sessions du Comité sont déterminées en fonction des dates et lieux arrêtés par le Conseil pour ses quarante-neuvième et cinquantième sessions.

Point 13 - Autres

Le Comité pourra examiner toute autre question d'ordre administratif ou financier au titre de ce point de l'Ordre du jour.

Point 14 - Recommandations au Conseil international des bois tropicaux

Le Comité pourra examiner l'ensemble des recommandations qu'il décidera d'adresser au Conseil.

Point 15 - Rapport de la Session

Le Comité pourra examiner et adopter un rapport contenant ses recommandations adressées au Conseil. Le Comité pourra prier le Président de présenter ce rapport lors de la quarante-huitième session du Conseil pour examen et adoption